



La Newsletter – mars 2021

Viviane ARTIGALAS



Sénatrice des Hautes-Pyrénées

Permanence Parlementaire

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique
permanence.artigalas@gmail.com

« La législation actuelle ne répond pas aux situations cruelles que beaucoup de nos compatriotes vivent. Nous proposons une démarche très encadrée à la fois médicale et collégiale. »

Proposition de loi pour le droit à mourir dans la dignité

Le sujet de la fin de vie irrigue le débat public depuis de très nombreuses années notamment à travers certains cas emblématiques largement médiatisés. Mais au-delà, il infuse dans l'esprit et dans les convictions intimes des Français qui s'interrogent sur les conditions de leur fin de vie. 90% de nos concitoyens sont aujourd'hui favorables à une avancée de la loi sur le sujet.

Avec les Sénatrices et Sénateurs de mon groupe, nous avons choisi d'inscrire une proposition de loi essentielle. En effet, le texte dans son article premier inscrivait dans le code de la santé publique le droit à l'aide active à mourir ainsi que sa définition. Il encadrait ce droit et permettait d'aller plus loin que la loi Clays-Leonetti qui bien que constituant une avancée, a aussi montré ses limites.

Malgré la qualité des débats en séance, je regrette que le Sénat n'ait pas su entendre les attentes des Français et répondre aux évolutions de la société française. En s'opposant, par une faible majorité, à l'article premier du texte, il a, de fait, refusé l'ensemble du texte.

Nous poursuivrons notre combat, partagé par de nombreux Français, pour faire reconnaître ce droit. J'ai d'ailleurs été sollicitée par de nombreux concitoyens de notre département sur ce sujet. Je suis fière d'avoir porté ce texte qui constitue malgré tout une étape utile dans le long chemin pour le droit à une fin de vie digne. Comme pour de nombreuses avancées sociétales, in fine, la persévérance et le courage politique finissent par l'emporter sur le conservatisme.

Proposition de loi pour lutter contre la pollution plastique

Le Sénat a examiné une proposition de loi de notre groupe visant à lutter contre la pollution plastique.

Ce texte propose des mesures préventives visant à diminuer la contamination par le plastique des milieux aquatiques et terrestres, des espèces et du vivant.

Paradoxalement, et alors qu'il avait été conçu pour être résistants, le plastique est devenu le produit star de l'usage unique et du tout jetable. En moins de cent ans, il est devenu le troisième matériau le plus fabriqué au monde après le ciment et l'acier. Or, 81 % des plastiques mis en circulation deviennent des déchets au bout d'une année et, tous les ans, 80.000 tonnes de plastique sont rejetées sur le littoral français et dans la nature. Au rythme actuel, sans changement de modèle, cette production devrait doubler d'ici 2050.

Le texte propose ainsi des mesures ciblées afin, par exemple, d'encadrer les pertes et fuites de granulés de plastiques industriels, d'interdire les microbilles dans les détergents et souhaite anticiper une décision européenne en interdisant

« Le plastique est devenu un des maux de notre siècle, une bombe à retardement. »

l'emploi de granulés de plastiques dans les terrains de sport synthétiques à compter de 2026.

Notre proposition de loi a été adoptée à l'unanimité en commission de l'aménagement du territoire et du développement durable comme en séance publique. Pragmatique et volontariste, elle dresse aussi des perspectives pour les débats que nous aurons dans le cadre du projet de loi « Climat ».

Débat « Suez-Véolia »

A la demande de notre groupe parlementaire, le Sénat a débattu sur le thème "Veolia-Suez : quel rôle doit jouer l'État stratège pour protéger notre patrimoine industriel ?"

Je suis intervenue pour interpeller Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie et des finances sur l'inquiétude des élus locaux sur ce projet de fusion. En effet, de nombreuses remontées de terrain indiquent que nombre d'entre eux redoutent qu'un monopole s'exerce sur les marchés de l'eau et des déchets. Alors que depuis quelques années ils se retrouvent dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, et que ces coûts représentent souvent les premiers postes de dépense de leurs collectivités.

Retrouvez l'intégralité de mon intervention et de ce débat sur : <http://videos.senat.fr/intervenant.19631v>



Débat « Construire plus et mieux »

Lors du débat sur le thème : « Comment construire plus et mieux en France ? », je suis intervenue sur la situation particulière des Outre-Mer.

Les statistiques montraient, avant la crise sanitaire, une baisse de la construction de logements neufs. L'état d'urgence sanitaire a alors mis à l'arrêt tout le secteur du bâtiment pendant plusieurs mois, avec des conséquences durables, non seulement pour l'ensemble des acteurs du secteur, mais également pour la politique publique du logement. Construire plus et mieux est une urgente nécessité, y compris dans les territoires ultra-marins, où les spécificités amplifient cette crise du logement.

Dans ce contexte, j'ai demandé que ce soit le Ministère du logement qui puisse piloter la politique du logement, en partenariat avec le Ministère des Outre-Mer et en y associant étroitement les élus locaux. Un pilotage clair, efficace, inscrit dans la durée et territorialisé.

Commission des affaires économiques – Audition Action Logement

Audition de M. Bruno Arcadipane, président d'Action Logement Groupe, en Commission des affaires économiques.

Action Logement est un acteur essentiel de la politique du logement : contributeur de 40 % de la production annuelle de logements sociaux, partenaire de l'Etat dans des actions engagées comme par exemple le programme action cœur de ville et principal financeur de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Dans ce cadre et en tant que rapporteure de la commission des affaires économiques sur le budget de la politique de la ville, mais également co-rapporteuse de la mission flash et transpartisane sur la situation d'Action Logement, j'ai pu notamment l'interroger sur le calendrier de décaissement et l'affectation des 2 milliards d'euros supplémentaires pour l'ANRU, annoncés récemment par le Gouvernement.



Politique Agricole Commune

La PAC 2023-2029 (Politique Agricole Commune) introduira une innovation en termes de gouvernance : les plans stratégiques nationaux (PSN). Ils renverront désormais à chaque Etat membre le soin de définir les modalités de mise en œuvre opérationnelle de la PAC à l'échelle nationale. En d'autres termes, les gouvernements nationaux auront de réelles marges de manœuvre pour impulser des orientations et si la nouvelle PAC n'entrera en vigueur qu'en 2023, c'est en ce moment même que le ministère de l'Agriculture y travaille.

Lors d'une audition organisée par mon groupe avec la **Présidente de l'Association Nationale des élus de montagne (ANEM), Jeanne DUBIE, et le Vice-président de l'Intermassif agricole français des Pyrénées, Philippe LACUBE**, nous avons pu mesurer, une fois encore, les fortes craintes de ces territoires dans la mise en œuvre de cette future PAC. En effet, les élus de montagne sont très inquiets de la prise en compte de la spécificité de leurs territoires dans cette déclinaison nationale.

Les nouvelles orientations présentées par le Gouvernement laissent présager, au profit des aides surfaciques classiques, une diminution du montant des aides spécifiques indispensables à certains territoires comme les aides couplées, le soutien aux surfaces peu productives ou encore la surprime aux premiers hectares. Autant de choix qui remettraient en cause le rééquilibrage de la PAC obtenu de haute lutte en 2015.

C'est pourquoi, notre groupe a demandé l'inscription au plus vite en séance publique au Sénat d'un « **débat de contrôle de l'action du Gouvernement** » **concernant la mise en œuvre de la réforme de la PAC.**

Tour de France

J'ai participé à l'audition de Christian Prudhomme, directeur du Tour de France et son équipe avec le Groupe d'Etudes Sports et Grands événements sportifs.

Contrairement aux critiques régulièrement entendues : la stratégie environnementale et sociale du Tour de France existe depuis près de dix ans avec un premier bilan carbone dès 2013, une stratégie « L'avenir à vélo » et la signature d'une Charte de 15 engagements éco responsables.

- Actions solidaires autour du vélo avec des associations comme Emmaüs et le Secours Populaire.
- « Tour de France de la biodiversité » en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle.
- Partenariat avec la Fédération des Parcs naturels
- Traitement des déchets, toilettes sèches et traitement des eaux usées des camions sur le tour.
- ...



Le Tour 2021 ira encore plus loin en visant le comportement exemplaire des coureurs et les jets de bidon au fil du tour seront sanctionnés par des pénalités « temps » et même l'exclusion en cas de récidive insistante... Il fera bien entendu étape dans notre département avec deux arrivées prévues à Saint Lary Soulan (Col de Portet) et à Luz-Ardiden les 14 et 15 juillet prochains.

Aureilhan – Sixte Vignon

Visite du recteur de l'Académie de Toulouse, M. Mostafa FOURAR, à Aureilhan sur la plateforme Primes (hôtel à projets dans les domaines de l'électronique et de l'énergie), pour la présentation du **Campus des Métiers et Qualifications, Transitions Énergétique au Lycée Professionnel Sixte-Vignon.**

Né de la volonté de mobiliser les acteurs du territoire autour de l'enjeu majeur de la transition énergétique, le Campus permet de créer des passerelles entre le tissu éducatif local et les entreprises de la filière des éco-industries. A travers cet

outil d'impulsion de mise en réseau, au service de la réussite des élèves et du développement économique, la synergie créée permet de favoriser l'insertion rapide et durable des jeunes du territoire dans leur vie professionnelle. Pour les entreprises, c'est aussi la possibilité d'accéder à des compétences correspondant à leurs besoins.

L'association Campus Transition Énergétique 65, regroupe ainsi les entreprises de la filière des éco-industries (efficacité énergétique, énergies renouvelables, valorisation des déchets) : GRDF, ENEDIS, RTE, EDF, Engie, Cofely, APICS, Eiffage Thermie, Ecowgaz, ... et les organismes de formation des Hautes-Pyrénées (Lycées, CFA, ENIT, IUT, Laboratoires de recherche...).

Médailles du Sénat

Avec ma collègue Maryse Carrère, Sénatrice des Hautes-Pyrénées, nous avons tenu à honorer de la médaille du Sénat **Paul Lagrave, Maire d'Escaunets du 24 mars 1965 au 26 mai 2020** (9 mandats) et **Ginette Curbet, Maire de Gardères du 23 juin 1995 au 22 mai 2020** (4 mandats).

En effet ces deux élus au service de l'intérêt général ont grandement, et dans la durée, contribué à dynamiser et à développer le territoire des enclaves.

Toutes mes félicitations à eux et nos remerciements à leurs familles pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé.



Cérémonies du 19 mars

A Tarbes et Lourdes à l'occasion de la journée nationale du souvenir et de recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



Bagnères de Bigorre – Pommier

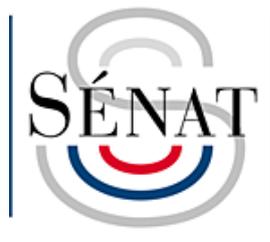
Alors que les salariés de l'entreprise Pommier - Groupe Cahors, dénoncent le plan de licenciement mis en place par la direction sans concertation et l'absence de projet industriel pour le site, avec **Carole DELGA**, présidente de la Région Occitanie, **Michel PELIEU**, président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées et ma collègue sénatrice des Hautes-Pyrénées, **Maryse CARRERE**, nous avons demandé à la direction de Pommier le maintien des effectifs et de l'activité sur le site de Bagnères-de-Bigorre :

« Nous apportons notre soutien plein et entier aux salariés du groupe. La situation actuelle ne peut plus durer ! Les salariés de Pommier sont dans l'impasse depuis la mise en œuvre l'été dernier d'un plan social sans aucune concertation. Il n'est pas acceptable d'assister à un tel mépris de la direction envers ses salariés, que ce soit sur le site de Pommier à Bagnères-de-Bigorre ou sur les autres sites du Groupe. Nous en appelons au respect de ces hommes et de ces femmes qui constituent la richesse de cette entreprise de par leur travail et leurs compétences. C'est grâce à elles et eux que cette entreprise vit et irrigue tout le territoire. A cela s'ajoute l'interruption depuis des mois du paiement des loyers à la Communauté des Communes de Haute Bigorre.

Nous demandons au PDG, M. Libert, de stopper le démantèlement de l'entreprise, sur un secteur, l'énergie, qui ne manque pas de marchés. D'autres voies sont possibles et la priorité doit être l'avenir industriel du site et l'emploi. Nous sommes aux côtés des salariés pour trouver une issue. La direction doit désormais faire preuve de responsabilité et proposer une véritable stratégie industrielle avec un arrêt des licenciements afin de redonner une vision claire aux salariés. »

Carole DELGA a également invité le PDG, M. Libert, en décembre par courrier à s'expliquer sur cette situation lui rappelant ses obligations envers ses salariés mais aussi envers l'outil industriel qu'est le Groupe Cahors. Elle a de même appelé les ministres Bruno Lemaire et Elisabeth Borne à intervenir, sans réponse aujourd'hui.

Il faut saluer, une fois de plus, la réactivité de la Région sur tous les sujets autour de l'emploi, les questions économiques et le soutien à nos entreprises. Comme l'a d'ailleurs déclaré récemment la Présidente : *« la puissance publique doit intervenir dans l'économie car plus de justice sociale, c'est aussi soutenir tous ceux qui produisent de la richesse et qui misent sur l'avenir ».*



Permanence Parlementaire
Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique
permanence.artigalas@gmail.com